



Résolution 403 (1969)¹

Situation économique de Malte

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant examiné, dans le cadre de ses études sur la situation économique des pays méditerranéens membres du Conseil de l'Europe, le rapport de sa commission des questions économiques et du développement sur la situation économique de Malte ;
2. Notant que Malte se trouve en face de graves problèmes de réadaptation dus à la diminution des forces militaires britanniques, qui constituaient le pivot de l'économie maltaise ;
3. Tenant compte du fait que le Gouvernement et le peuple maltais ont entrepris, avec l'aide du Gouvernement britannique, un effort considérable de reconversion et de développement économiques ;
4. Se félicitant des négociations envisagées entre la Communauté européenne et Malte, dont les échanges sont naturellement orientés vers les marchés européens les plus proches même si les liens commerciaux traditionnels avec le Commonwealth demeurent importants ;
5. Considérant avec sympathie les efforts accomplis par Malte pour parvenir à l'autonomie économique par la mise en oeuvre du second plan quinquennal de développement pour 1964-1969,
6. Attire l'attention sur les considérations suivantes :
 - a. Malte pourrait tirer avantage d'une participation à certaines activités de l'O.C.D.E., telles que l'Accord monétaire européen et plus particulièrement les projets d'assistance technique ;
 - b. de même, Malte pourrait trouver avantage à devenir membre du Centre international de hautes études agronomiques qui pourrait lui offrir des conditions financières raisonnables ;
 - c. les six Membres de la Communauté européenne pourraient expérimenter, dans leurs négociations avec Malte, une forme d'association avantageuse pour ce petit pays dont l'influence sur leurs marchés est marginale ;
 - d. dans le contexte des efforts de Malte pour développer le tourisme dans les années à venir au moyen d'investissements dans l'hôtellerie et autres facilités, les pays européens devraient augmenter progressivement les possibilités de tourisme, entre autres grâce à un développement des liaisons aériennes avec Malte, notamment par des vols "charter" ;
 - e. les autorités maltaises devraient accorder une attention particulière aux moyens d'attirer les capitaux maltais actuellement investis à l'étranger et également des capitaux étrangers en vue de les faire participer au financement des grands projets intérieurs.

1. Discussion par l'Assemblée le 31 janvier 1969 (27e séance) (voir [Doc. 2494](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 31 janvier 1969 (27e séance).

